



EXTRAIT du REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°5

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT VIA LE DISPOSITIF APPUI AUX TERRITOIRES 54 INVESTISSEMENT

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

La subvention :

Appui aux territoires 54 est l'outil proposé par le Département pour accompagner les projets des communes, intercommunalités et associations.

Ce fonds concerne 328 communes du Département, dont Saizerais fait partie, sur critères de péréquation. En sont exclues les communes bénéficiant des fonds "bourgs centres" et « centralités urbaines » et les communes de la Métropole du Grand Nancy. Le fonds est mobilisable par les communes éligibles, dans la limite d'un plafonds triennal fixé par classe de population, à savoir :

Classes de population (nombre d'habitants)	Plafond CTS 2019-2021 (en €)	Plafonds 2023- 2025 (en €)	Nombre de communes éligibles 2023-2025
<500	9 000	9 000	225
>499 et <1000	15 000	15 000	61
>999 et <2000	20 000	20 000	26
>1999 et <3500	25 000	25 000	11
>3499 et <5000	50 000	50 000	4
>4999 et <7500	60 000	60 000	1
TOTAL			328

Le taux d'intervention possible de cette subvention est basé sur le nombre d'habitants. Dans le cas de Saizerais, la Commune étant sous le seuil des 2000 habitants, le taux peut être de 80 % maximum.

Le projet :

Lors du débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu préalablement au vote du budget, la priorité a été mise sur la mise à niveau de l'infrastructure serveur de la Commune. En effet, le serveur actuel a plus de 10 ans et, outre les problématiques liées à l'ancienneté du matériel, son système d'exploitation n'est plus mis à jour, ce qui induit des risques tant de sécurité que de stabilité.

De plus, cet investissement est nécessaire au bon fonctionnement des services (administratifs et jeunesse), mais également à l'école de la Haute Epine qui est directement reliée au réseau de la Mairie, et répond aux objectifs suivants :

- Avoir la certitude de ne pas perdre de données du fait d'une obsolescence du matériel ;
- Mieux sécuriser le réseau informatique contre tout type de menace ;
- Réorganiser le réseau interne ainsi mieux organiser la gestion de l'espace et du stockage ;

Il est à savoir que cet investissement est fait en parallèle d'une mise à niveau du parc téléphonique de la Commune.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'un nouveau serveur et du matériel informatique lié	11 926.60 € (100%)	Département	9 541.28 € (80%)
		Autofinancement Commune	2 385.32 € (20%)
Total	11 926.60 € (100%)	Total	11 926.60 € (100%)

La date de démarrage prévue du projet est le 15/06/2023, et la date de fin serait le 31/07/2023.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

DE VALIDER le projet tel que présenté ainsi que son plan de financement.

DE SOLLICITER une subvention de la part du département à hauteur de 9 541.28 € correspondant à un taux d'intervention de 80% au titre du dispositif appui aux territoires 54 sur le volet Fond de solidarité Communes.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération
Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023
Le maire, Ludovic LEGGERI